

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

09 JUILLET 2025 à 20H30
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf juillet à vingt heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Lautrec, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurence BONNASSIEUX.

Présents : Laurence BONNASSIEUX –Corinne BERBIGIER – Violette SIGUIER – Geneviève BOUTIE - Dorothée COUTZAC- Pauline VARO

Absents : Thierry BARDOU –Nicole SUDRE- Dominique RAMUSCELLO— Mery BERGAUD-Samya MARTI

Le procès-verbal du 30 avril 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Date de convocation : 1 juillet 2025

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Violette SIGUIER

Délibération 2025- 8 : Demande d'aide sociale

Mme BONNASSIEUX présente au CCAS une demande d'aide émanant des services sociaux du Conseil Départemental.

Cette demande concerne M. [redacted] domicilié

M. [redacted] âgé de 66 ans, vit seul dans un logement du parc privé.

La situation financière de M. [redacted] est complexe. Il a entamé des démarches retraites afin de pouvoir continuer à percevoir le Revenu de Solidarité Active. Il a déposé une demande de retraite et d'ASPA fin 2024. Son dossier est en cours d'instruction.

Or, depuis début février la CAF a suspendu son RSA en raison de l'absence de l'attestation de dépôt de sa demande de retraite, document qu'il n'arrive pas à se procurer.

M. [redacted] ne perçoit plus de ressources depuis février 2025 et n'a pas pu honorer certaines factures dont une de 309 € d'électricité et une de 44.15€ d'internet.

Mme BONNASSIEUX rajoute que M. [redacted] peut solliciter le Fonds de Solidarité pour le logement s'il s'acquitte à minima de 10% de la facture d'EDF or au regard de sa situation financière, ce dernier est dans l'incapacité financière de les payer.

Aux vues de la situation personnelle et financière de M. [redacted], Mme BONNASSIEUX propose aux membres de l'assemblée le versement d'une aide de 150€ pour la dette d'EDF et la prise en charge de sa dette d'internet de 44.15€.

Après en avoir délibéré, le CCAS, à l'unanimité :

- Décide d'octroyer une aide de 150€ pour l'aider à payer sa facture EDF
- Décide la prise en charge de sa dette internet d'une valeur de 44.15€
- Dit que ces aides seront versées directement au fournisseur d'électricité et au service de recouvrement pour la dette internet

La Vice-présidente

Mme Laurence BONNASSIEUX



Séance levée à 21h00



La secrétaire de séance

Mme Violette SIGUIER

